



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-09

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil des maires a adopté à sa séance du 18 février 2026 le projet de règlement no 2026-09 modifiant le schéma d'aménagement no 2002-16 afin d'ajouter la décision de la CPTAQ no 448571.

QU'une assemblée publique de consultation en rapport avec ce règlement, sera tenue **au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit situé au 5600, rue Frontenac, à Lac-Mégantic, le mardi 7 juillet 2026 à compter de 19 h**, et ce, afin de présenter et d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et d'entendre les personnes intéressées à se prononcer sur ce projet.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce projet de modifications en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouvertures.

LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-09 A POUR BUT DE :

- **Saint-Robert-Bellarmin** : Ajouter le lot 4 188 900 incluse dans l'affectation Rurale à l'intérieur de l'affectation Agroforestier Type 1.

Donné à Lac-Mégantic ce 16 juin 2026.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière